AR Prefecture
047-214701955-20260709-DEL1052026-DE
Reçu le 22/07/2026

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 09 JUILLET 2026

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 29

OBJET :
Décision modificative n°1 – Budget Ville de Nérac

N° 105/2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 juillet à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Nérac était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale en date du 03 juillet deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Etaient présents : Monsieur le Maire, Nicolas LACOMBE, Mesdames Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, adjointes au Maire, Messieurs Hugues DAVID, Marc GELLY, Manuel VICENTE, adjoints au Maire, Mesdames Stéphanie GARBAY, Marie-Pierre LAPORTE, Helena POTIER, Marie-Ange PRADO, Laurence QUATRE, Charline SANSAN, conseillères municipales et Messieurs Serge ARNAUNE, Michel FRANCOISE, Jean-Luc GUERY, Frédéric SANCHEZ, Jean-Jacques SERVOLLE, Frédéric TAROZZI, Jean-François TUFFERY.

Absents excusés / procurations :
Charlie BARRERE a donné pouvoir à Hugues DAVID
Josiane DARRAC a donné pouvoir à Charline SANSAN
Yannick DULOUARD a donné pouvoir à Nicolas LACOMBE
Daniel ESSERTEL a donné pouvoir à Jean-Jacques SERVOLLE
Aurore FONTANEL a donné pouvoir à Marie-Ange PRADO
Najet EL KHAÏRI a donné pouvoir à Edith BUSQUET
Patrick GOLFIER a donné pouvoir à Frédéric SANCHEZ
Françoise MEDECIN a donné pouvoir à Serge ARNAUNE
Mélanie SERRES-SOLANO a donné pouvoir à Manuel VICENTE
Frédéric TAROZZI a donné pouvoir à Jean-François TUFFERY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise au sein du Conseil.
Edith BUSQUET ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 09 juillet 2026 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AR Prefecture
047-214701955-20260709-DEL1052026-DE
Reçu le 22/07/2026

RAPPORTEUR : Frédéric SANCHEZ

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient d'apporter des modifications en matière de recettes et de dépenses d'investissement sur l'exercice 2026 au titre du marché d'aménagement de la cour de l'école Jean Rostand.

Les modifications sont les suivantes :

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :

OPERATIONS	NATURES	FONCTIONS	LIBELLE	MONTANT
915	21531	845	RUE PUZOQUE	- 52 930.00 €
920	2031	2121	FRAIS D'ETUDES COUR ROSTAND	- 18 450.00 €
918	2031	2121	COUR ROSTAND FRAIS D'ETUDES	21 380.00 €
918	2151	2121	COUR ROSTAND VOIRIE	50 000.00 €

RECETTES D'ORDRES D'INVESTISSEMENT :

CHAPITRES	NATURES	FONCTIONS	LIBELLE	MONTANT
041	238	01	AVANCES	102 000,00 €

DEPENSES D'ORDRES D'INVESTISSEMENT :

CHAPITRES	NATURES	FONCTIONS	LIBELLE	MONTANT
041	2151	01	AVANCES	102 000,00 €

Considérant l'exposé qui précède
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'ACCEPTER** la décision modificative n°1 présentée en ce qui concerne le Budget Ville pour l'exercice 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE NERAC 600

La Secrétaire de séance,